

BICE – Bureau International Catholique de l’Enfance

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901,
fondée le 17 janvier 1948

70, boulevard Magenta
75010 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

BICE – Bureau International Catholique de l'Enfance

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association BICE – Bureau International Catholique de l'Enfance, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode, exposé dans la note 3 de l'annexe, concernant l'intégration pour la première fois dans les comptes annuels du BICE, des comptes des bureaux africains.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Nous avons vérifié que, en l'absence de règles comptables applicables pour l'exercice 2008 et relatives aux modalités d'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, les dispositions de la loi n°91-772 du 7 août 1991 et du décret du 30 juillet 1993 ont été respectées.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié, les modalités d'élaboration du compte d'emploi, et notamment que les règles relatives à la détermination des clés de répartition des charges indirectes, sont correctement décrites dans les notes accompagnant ce compte et correspondent aux règles retenues sur l'exercice précédent ou, qu'à défaut, toutes modifications de ces règles sont justifiées dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

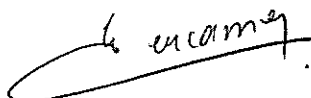
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 20 mai 2009

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Jean-Pierre VERCAMER

Comptes Annuels

Bilan
Compte de résultat
Annexe

Bureau International Catholique de l'Enfance

COMPTE DE RESULTAT de l'exercice 2008 en Euros

COMPTE DE RESULTAT	2 008	2 007
<i>Produits d'exploitation</i>		
Collectes de fonds	2 319 390	2 246 291
Legs et donations	200 869	284 901
Subventions	2 552 785	1 925 261
Reprise/provision, transferts de charges	9 794	60 240
Cotisations membres	6 912	6 930
Autres recettes	134 889	235 247
Sous-total I	5 224 638	4 758 871
<i>Charges d'exploitation</i>		
Achats et ch.externes	3 061 669	2 061 050
Salaires et charges sociales	1 824 271	966 489
Subventions attribuées	482 452	1 649 671
Dotations amortissements et provisions	55 210	42 334
Autres charges	0	89
Sous-total II	5 423 603	4 719 633
<i>Résultat d'exploitation I - II</i>	-198 965	39 238
Produits financiers	30 055	46 401
Charges financières	21 655	17 102
<i>Résultat financier</i>	8 401	29 299
Produits exceptionnels	127 176	2 142
Charges exceptionnelles	105 994	8 933
<i>Résultat exceptionnel</i>	21 182	-6 790
<i>Report des ressources non utilisées</i>	981 600	321 329
<i>Engagements à réaliser/ress.affectées</i>	973 235	256 703
Résultat de l'exercice	-161 017	126 372

Compte d'Emploi des Ressources 2008 du Bice

EMPLOIS DE L'EXERCICE		2008	2007	RESSOURCES DE L'EXERCICE		2008	2007
1. Missions sociales, programmes pour l'enfance		3 700 061	2 799 715	1. Produits de la générosité du public		2 608 626	2 724 077
1.1 Missions sociales réalisées à l'étranger		3 483 679	2 595 561	1.1 Collectés en France		2 578 512	2 705 570
1.1.1 versements aux partenaires		364 389	1 498 736	1.1.1 Dons manuels non affectés		2 352 644	2 405 048
1.1.2 frais directs et indirects des projets		3 119 290	1 096 825	1.1.2 Dons manuels affectés		25 000	15 621
1.2 Sensibilisation, formation et promotion des politiques de l'enfance		216 382	204 154	1.1.3 Legs et autres libéralités non affectés		200 869	284 901
1.2.1 Sensibilisation du public et des institutions		144 411	123 309	1.2 Collectés à l'étranger		30 113	18 507
1.2.2 Recherche et développement		71 971	80 845	1.2.1 Dons manuels non affectés		23 113	15 208
				1.2.2 Dons manuels affectés		7 000	3 299
2. Frais de recherche de fonds		775 789	860 436	2. Autres fonds privés		2 430 318	1 717 123
3. Frais de fonctionnement et autres charges		847 603	796 809	2.1 Collectés en France		142 500	138 793
3.1 Frais de communication		298 360	227 824	2.2 Collectés à l'étranger		2 287 818	1 578 330
3.2 Autres charges		549 243	568 986	3. Autres produits		203 345	100 527
4. Ressources restant à utiliser		824 286	222 840	4. Report de ressources non encore utilisées		744 433	264 446
5. Opération exceptionnelle "Tsunami"		250 787	300 264	5. Opération exceptionnelle "Tsunami"		250 787	300 264
5.1 Subventions versées		87 026	257 410	5.1 Collecte auprès du public		0	0
5.2 Autres frais directs		14 812	1 524	5.2 Autres fonds collectés		10 835	191 883
5.3 Ressources restant à utiliser		148 949	41 330	5.3 Produits financiers alloués		2 786	6 193
				5.4 Report de ressources non encore utilisées		237 167	102 188
Résultat de l'exercice		-161 017	126 372				
TOTAL EMPLOIS		6 237 509	5 106 436	TOTAL RESSOURCES		6 237 509	5 106 436

Bureau International Catholique de l'Enfance

ANNEXE

au bilan, au compte de résultat et au compte d'emploi des ressources

Exercice de 12 mois du 01/01/2008 au 31/12/2008

I. PRESENTATION GENERALE DU BICE

Le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) est une association loi de 1901 de droit français fondée en janvier 1948. Son siège est à Paris, et son Secrétariat Général est basé à Bruxelles.

La mission sociale du BICE, inspirée par les valeurs de l'Évangile, est de promouvoir la dignité et les droits de l'enfant en s'appuyant sur la *Convention de l'ONU relative aux Droits de l'Enfant*. Le BICE mène une action de représentation internationale, met en œuvre des projets sur le terrain et constitue un lieu de rencontres, d'échanges et de recherche sur les questions intéressant les droits de l'enfant.

L'organisation du BICE reflète sa dimension internationale et celle de ses membres. Ses délégations régionales situées à Bruxelles, Lahr (Allemagne) et Paris animent les réseaux des membres et des partenaires du BICE et gèrent les actions de terrain. Le bureau de Genève regroupe les activités de représentation internationale et de recherche.

Les ressources du BICE sont constituées par les dons du public, les subventions (Union Européenne, gouvernements, fondations et entreprises privées) et les cotisations de ses membres. De plus, il reçoit des contributions en nature (bénévolat) qui ne sont pas quantifiées dans les comptes.

Le BICE a constitué en 1987 une fondation de droit suisse sous le nom de « Pro Pueris ». Cette fondation *« a pour but, en utilisant toutes les ressources dont elle dispose, d'apporter une aide directe et indirecte, en particulier financière, technique et juridique, en tous lieux aux programmes et actions et, en général, au fonctionnement du BICE ainsi qu'aux programmes, actions et autres activités d'organisations ou associations sans but lucratif proposés par ce dernier »* (Art 2 des Statuts)

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le niveau décevant de la collecte a conduit le Bice à se séparer de quatre collaborateurs au cours de l'exercice. Toutes les conséquences financières de cette décision sont enregistrées dans les comptes.

III PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

En application du code de commerce français, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point exposé ci-après,
- Indépendance des exercices,

Le BICE applique les dispositions du plan comptable général des associations.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables, en particulier le règlement n° 99-01 du 16 février 1999 établis par le Comité de la Réglementation Comptable et relatif aux associations et fondations.

Changement de méthode

Les comptes des bureaux africains du Bice qui gèrent les projets locaux n'étaient pas intégrés en 2007 dans les comptes annuels de l'association. Les subventions versées à ces bureaux pour la réalisation de leurs missions étaient considérées comme des subventions versées à des partenaires.

A compter de l'exercice 2008 ces comptes sont intégrés dans ceux du Bice. Les subventions versées (1.367 K€) sont donc éliminées et les frais réels des projets (1.703 K€) sont ventilés dans les comptes de charges concernés (pour 1.056 K€ en achats et charges externes et 613 K€ en charges salariales) de même que sont intégrées les subventions et dons reçus localement (332 K€).

S'agissant de financement de projets, l'excédent des ressources sur les dépenses est porté en fonds dédiés pour un montant de 268 K€ (254 K€ au 31 décembre 2007). Cette intégration n'a donc aucun effet sur le résultat du Bice.

Elle résulte au bilan en un accroissement des actifs de 317 K€ (dont 144 K€) pour la trésorerie), un accroissement des fonds dédiés de 268 K€ et un accroissement des passifs de 49 K€.

1°) Fonds dédiés

Les fonds reçus pour les projets, qu'il s'agisse de fonds provenant de collectes spécifiques, de subventions affectées à un projet ou de dons destinés à un ou plusieurs projets, font l'objet d'une dotation à un fonds dédié pour le montant non encore dépensé à la clôture de l'exercice.

Pour les fonds résultant de la collecte, les frais directs de collecte sont déduits des montants reçus pour le calcul des fonds dédiés. Pour les subventions ou les dons reçus, il n'est pas déduit de frais pour le calcul des fonds dédiés, à moins qu'ils aient été explicitement acceptés par le bailleur de fonds.

2°) Enregistrement des dons

Le BICE clôture ses comptes au 31 décembre, période traditionnelle de collecte élevée. Conformément à une pratique reconnue des Associations, et de manière consistante avec la pratique retenue lors de la clôture précédente, les dons datés de décembre 2008 mais encaissés en janvier 2009 ont été recensés. Leur montant est inscrit en disponibilités (valeurs à l'encaissement) pour un montant de 186 K€ au 31 12 2008. En 2007 le montant correspondant (256 K€) était inscrit en créances.

3°) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition selon la méthode des coûts historiques. Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la nature du bien et de la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation sont :

Logiciels, site internet, matériel bureautique	3 ans
Mobilier, installations et aménagements	5 ans

4°) Les créances et stocks

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées lorsque leur récupération est jugée aléatoire.

Les stocks sont principalement constitués de cartes de vœux et publications destinées à la vente.

5°) Les opérations en devises

Les transactions en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En l'absence de créances et dettes en devises, les comptes bancaires en devises font l'objet en fin d'exercice d'une réévaluation au taux de clôture, l'écart étant constaté dans le compte de résultat.

6°) La conversion des comptes de l'établissement suisse

Les comptes de bilan de l'établissement suisse sont convertis au cours de clôture, à l'exception des reports à nouveau et des comptes de liaison constatés au cours historique. Le compte de résultat est converti au cours moyen de l'exercice. Les écarts en résultant sont inscrits au compte d'écarts de conversion, au bilan.

7°) Fonds associatif

La totalité du fonds associatif est exempte de droit de reprise.

8°) Engagements pris en matière de pensions et retraites :

Aucun salarié ou dirigeant ne bénéficie d'engagements de la part du BICE en dehors des contributions réglementaires. La seule convention collective applicable, qui concerne l'établissement français, prévoit une indemnité de départ en retraite de montant identique à l'indemnité conventionnelle de licenciement. Le taux de rotation important du personnel et sa moyenne d'âge peu élevée rendent inutile la constitution d'une provision pour départs en retraite.

9°) Engagement de crédit-bail

Néant

10°) Mode d'établissement du Compte d'emploi des ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources de l'exercice 2008 est présenté en conformité avec le modèle du Comité de la Charte, tout en identifiant séparément les ressources et emplois liés à la catastrophe du 26 décembre 2004 (Tsunami).

Il présente de manière analytique les ressources du Bice selon leur origine et les emplois selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au Compte d'Emploi des Ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultats.

Répartition des Charges

La ventilation des emplois dans les différentes rubriques a nécessité la répartition des charges comptabilisées par nature (frais externes, frais de personnel...). Cette ventilation a été effectuée à l'aide de la comptabilité analytique pour les frais directement affectables et d'une répartition des charges indirectes (salaires et frais généraux) pour les autres frais.

Frais directement affectables

Ces frais sont principalement :

- Missions sociales (actions sur le terrain)
 - Salaires et charges des personnels des Délégations Régionales, en charge de l'étude, de la mise en place et du suivi des projets d'actions sur le terrain,
 - Subventions versées à nos partenaires à l'étranger pour les actions sur le terrain et frais directs du Bice relatifs à ces actions,
- Missions sociales (sensibilisation, formation et promotion des politiques de l'enfance)
 - Salaires et charges des personnels en charge des relations avec les institutions internationales et des recherches menées sur l'Enfance en difficulté

- Frais de recherche des fonds
 - Frais de mailings (honoraires, impression, routage, affranchissement)
 - Frais de traitement des dons reçus
- Frais de communication, principalement frais d'édition de la revue « Enfants de Partout »

Frais indirectement affectés

Ces frais sont les salaires et frais généraux du Bice autres que ceux directement affectables.

Ils sont affectés comme suit :

- Répartition des salaires et charges sur la base d'une estimation personne par personne des temps consacrés à chaque activité (appui aux Directions Régionales, recherche des fonds, communication, administration).
- Répartition des frais généraux, bureau par bureau, au prorata de la répartition des salaires directement affectables ou indirectement affectés

IV INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN

1°) Immobilisations et Amortissements (en €)

Montants bruts	31 12 07	Investissements	Sorties	≠ change	31 12 08
Logiciels et internet	107.900	477			108.377
Matériel et mobilier	70.308	8.585	1.622	3.295	80.566
Agencements	14.906	3.837			18.743
Matériel informatique	187.230	11.136	16.500	8.146	190.012
Dépôts, cautionnements	30.928	10.990	11.389	1.053	31.582
Total montants bruts	411.272	35.025	29.511	12.494	429.280
Amortissements	31 12 07	Dotations	Sorties	≠ change	31 12 08
Logiciels et internet	25.302	29.116			54.418
Matériel et mobilier	59.167	6.029	1.622	3.271	66.851
Agencements	257	3.493			3.750
Matériel informatique	165.787	15.077	16.500	7.992	172.357
Total Amortissements	250.513	53.715	18.122	11.263	297.376
Valeur nette	160.759				131.904

2°) Les autres créances pour 336.246 €

L'ensemble des autres créances a une échéance de moins d'un an.

Ces créances sont les suivantes

• Divers actifs des bureaux africains	173.000 €
• Subventions acquises non reçues	74.730 €
• Divers, nets d'une provision de 12.231 €	88.516 €

3°) Les Valeurs mobilières de placement pour 208.263 €

Elles sont exclusivement composées de dépôts à terme ou de placements financiers sans risque.

Les placements en SICAV monétaires ont été réalisés au 31 décembre afin de dégager les plus values correspondantes, inscrites en produits financiers.

4°) Les charges constatées d'avance pour 50.828 €

Il s'agit de charges d'exploitation ou de charges des projets, comptabilisées par avance en 2008 et reportées sur les exercices à venir.

5°) Les fonds propres

Evolution des fonds propres	Au 31/12/08	Au 31/12/07	Au 31/12/06	Au 31/12/05	Au 30/09/04	Au 30/09/03
Fonds associatif	967 745	967 745	967 745	967 745	967 745	967 745
Report à nouveau	-224.519	-350 891	-539 302	-203 053	-24 337	14 863
Résultat de l'exercice	-161.017	126.372	188.411	-336 249	-178 716	-39 201
Total fonds propres	582.209	743.226	616.854	428.443	764 692	943 407

Les fonds propres n'évoluent d'un exercice sur l'autre que par l'affectation au report à nouveau du résultat de l'année précédente et par la constatation du résultat de l'exercice.

6°) Les fonds dédiés pour 1.221.743 €

L'évolution des fonds dédiés a été la suivante (en euros)

	Tsunami	Autres	Total
Au 31 décembre 2007	237.167	729.931	967.098
Ecart de conversion		9.010	9.010
Intégration bureaux africains		254.000	254.000
Dons et subventions pour les projets	10.835	2.361.999	2.372.834
Produits financiers alloués aux projets	2.786	27.549	30.335
Charges directes des projets (1)	-101.839	-2.309.695	-2.411.534
Au 31 décembre 2008	148.949	1.072.794	1.221.743

(1) autres que celles financées sur les fonds propres du Bice

Les produits du placement des disponibilités pour les projets leur sont alloués et viennent ainsi majorer les fonds dédiés, pour un montant total de 30.335 €

	Tsunami	Autres	Total
Au 31 décembre 2007	237.167	729.931	967.098
Ecart de conversion		9.010	9.010
- Report de ressources non utilisées	-237.167	-744.433	-981.600
+ Ressources restant à utiliser	148.949	824.286	973.235
Au 31 décembre 2008	148.949	1.072.794	1.221.743

Au 31 décembre 2008, les fonds dédiés, autres que Tsunami, sont les suivants par Direction Régionale :

Afrique	Amérique latine	Asie	Europe CEI	A affecter	Total
459.759	150.404	111.697	219.418	131.516	1.072.794

7°) Dettes pour 397.295 €

Toutes les dettes ont une échéance à moins d'un an.

V INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des ressources par catégories d'activités (en euros)

	En France	A l'étranger	Total 2008	Total 2007
Collecte de fonds	2.298.577	20.813	2.319.390	2.246.291
Legs et donations	200.869		200.869	284.901
Subventions	181.045	2.371.740	2.552.785	1.925.261
Transferts de charges		9.794	9.794	60.240
Cotisations membres	6.355	557	6.912	6.930
Autres recettes	94.562	40.326	134.889	235.248
Total	2.781.408	2.443.230	5.224.638	4.758.871
Rappel 2007	2.959.362	1.799.509	4.758.871	

Les subventions comprennent un montant de 95.367 € à titre de contribution de la fondation suisse Pro Pueris aux coûts exposés en 2008 pour la préparation de l'Appel de Genève.

VI COMMENTAIRES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Sur la base des règles appliquées et décrites au § III 10°, la répartition des frais du Bice est la suivante pour l'exercice 2008

En milliers d'euros	Frais directs		Frais indirects		Total	En %	
	Salaires	Autres	Salaires	Autres		2008	2007
Frais des projets	1.295	2.012	87	90	3.484	65,4%	58,3%
Sensibilisation et R&D	136	28	20	32	216	4,1%	4,6%
Recherche de fonds	107	609	30	30	776	14,6%	19,3%
Communication	115	122	29	32	298	5,6%	5,1%
Autres charges	224	259	11	54	549	10,3%	12,7%
Total	1.877	3.030	177	238	5.323	100%	100%
<i>Rappel 2007</i>	<i>1.029</i>	<i>3.029</i>	<i>160</i>	<i>239</i>	<i>4.457</i>		

Ratios

Exprimées en % du total des ressources les charges du Bice sont les suivantes :

		2008 en €	% 2008	% 2007
Total ressources		6.237.509	100%	100%
Missions sociales	Y compris dotation aux fonds dédiés et charges « Tsunami »	4.775.134	76,6%	67,1%
Frais de recherche de fonds		775.789	12,4%	16,8%
Frais de fonctionnement		847.603	13,6%	15,6%
<i>Résultat</i>		<i>-161.017</i>	<i>-2,6%</i>	<i>2,5%</i>

VII AUTRES INFORMATIONS

7.1 EFFECTIFS SALARIES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN MOYEN PAR ETABLISSEMENT

Pour l'année 2008 le BICE a employé (personnel salarié à l'exclusion des bénévoles, et y compris le personnel mis à disposition par Bice Deutschland) 30 personnes, soit 22 personnes en équivalent temps plein.

	Effectif	Equivalent TP
Paris	9	7
Bruxelles	10	7
Genève	5	3
Lahr (personnel mis à disposition)	6	5

Bénévoles

Outre le Président et le Trésorier, le Bice bénéficie de l'assistance bénévole, régulière ou occasionnelle, de quelques bénévoles dont l'équivalent temps plein représente moins d'un salarié.

7.2 DROITS DES SALAIRES AU TITRE DU DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Le total des heures acquises par les membres du personnel du bureau de Paris au titre de leurs droits est de 198 h au 31 décembre 2008

7.3 LEGS EN COURS DE REALISATION

Les legs en cours de réalisation sont constitués :

- de biens immobiliers, pour un montant total estimé à environ 120 K€
- de contrats d'assurance vie pour 12 K€
- de liquidités pour 32K€

En complément, un legs d'environ 166 K€ fait l'objet d'une contestation devant les tribunaux par les héritiers.

7.4 INFORMATION SUR LES REMUNERATIONS

Le montant global des rémunérations de toute nature versées aux cinq personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice s'élève à 318.025 €

7.5 INFORMATION SUR LES FRAIS REMBOURSES AUX ADMINISTRATEURS

Le montant global des frais remboursés aux administrateurs en 2008, sur justificatif, s'élève à 16.909 €. Aucun montant forfaitaire n'est remboursé aux administrateurs.

7.6 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2008 est de 16.624 € TTC

VIII EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE NEANT